

Date de transmission de l'acte: 24/03/2026

Date de reception de l'AR: 24/03/2026

089-218900041-DE_037_2026-DE

A G E D I

République Française

Département : YONNE

Arrondissement : Avallon

AISY SUR ARMANCON - Commune

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE_037_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	8	10
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
6	2	2
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Nicolas DEZE.

Présents : Olivier CADART, Nicolas DEZE, Marie-Emmanuelle FINCO, Chantal BESANÇON, Jacky FINCO, Anthony LEMERCIER, Sandrine PHILIPPE, Geoffrey PLANTAROSE

Représentés : Eliane MURGEY représentée par Chantal BESANÇON, Patricia DE IRAHOLA représentée par Nicolas DEZE

Absents et Excusés : Maxime DOR

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Geoffrey PLANTAROSE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election des adjoints au maire

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de M. Nicolas DÉZÉ maire.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après (établir pour les 3 tours de scrutin, le décompte de la majorité et des voix obtenues comme pour l'élection du maire) :

DE_037_2026

Date de transmission de l'acte: 24/03/2026

Date de reception de l'AR: 24/03/2026

089-218900041-DE_037_2026-DE

A G E D I

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 10

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : SIX

Majorité absolue : SIX

Ont obtenu :

– Liste TOUS UNIS POUR AISY, SIX. voix ,(six voix)

- La liste TOUS UNIS POUR AISY ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Mme Marie-Emmanuelle FINCO, M. Olivier CADART

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Nicolas DEZE
Président de séance

Geoffrey PLANTAROSE
Secrétaire de séance